

Au fil de l'eau

L'or bleu en 15 promenades

Circuit de Resteigne

N°1

L'ANCIEN LAVOIR :

Jusqu'à la création des réseaux de distribution, les maisons n'étaient pas raccordées à l'eau courante. Les lavoirs, abreuvoirs et fontaines jouaient alors un rôle essentiel dans la vie du village : les habitants devaient se rendre aux points d'eau pour récolter l'eau nécessaire aux tâches de la vie quotidienne et le bétail pour s'y abreuver.

Les lavoirs étaient utilisés pour laver le linge : les lavandières, les femmes qui nettoyaient le linge à la main, travaillaient dans des conditions pénibles en position agenouillée, exposées au froid. Le lavage débutait dans un cuvier, cuve en bois dans laquelle on entreposait des couches successives de linge en alternance avec du savon noir, puis durant des heures, on l'arrosait d'eau de pluie chauffée dans une grande cuve en fonte ou cabouloir. On couronnait le tout de cendres de bois placées dans un tissu : la richesse en potasse du charbon de bois permettait de dégraisser et blanchir les linges souillés. Les lavandières se rendaient ensuite au lavoir où elles utilisaient les bords inclinés du bac pour savonner le linge. À l'aide de battoirs, elles expulsaient les impuretés hors des tissus avant de les rincer à l'eau claire et de les sécher à même l'herbe, dans les prés situés à côté.

LE MOULIN DE RESTEIGNE :

Comme la plupart des moulins hydrauliques, le moulin de Resteigne fonctionne grâce à un système de rouages enclenchés par le mouvement de l'eau sur la roue. L'eau est acheminée jusqu'à la roue par un bief de dérivation. Il s'agit d'un canal qui conduit

l'eau depuis le cours d'eau (ici la Lesse) jusqu'au moulin. L'eau s'engouffre dans les aubes de la roue, qui sous l'action du courant, se met à tourner. Cette roue est reliée à un axe, situé en son centre, qui est lui-même relié à des rouages qui actionnent une machine.

Le moulin de Resteigne a été érigé il y a plus de 300 ans, en 1688. Deux roues étaient alors adossées à cet imposant bâtiment. Chacune avait une fonction bien particulière : la première, reliée à une meule, servait à moudre le grain pour le transformer en farine, tandis que la seconde actionnait une scie à bois. Le moulin était donc à la fois une meunerie et une scierie. Par la suite, seule la roue reliée à la meule à farine subsistera. L'activité s'arrêtera complètement en 1935. En 1945, le moulin est racheté par le grand-père de l'actuel propriétaire, Monsieur Devis. Celui-ci entreprendra d'importants travaux pour restaurer le bâtiment, depuis classé.

En 2001, le propriétaire du moulin fait installer une toute nouvelle roue à aubes. Plus question de moudre la farine : l'axe de la roue est désormais reliée à un alternateur, qui produit près de 20 000 kWh d'électricité par an. De quoi fournir en électricité l'ensemble du bâtiment (8000 kWh par an). Le surplus servira prochainement à alimenter une pompe à chaleur qui chauffera le moulin.

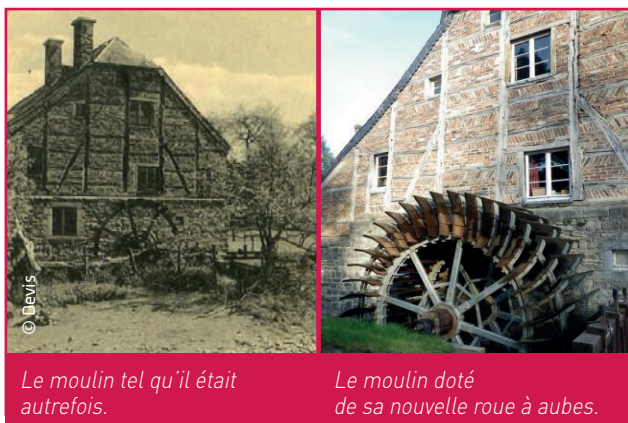
→ *En fonction de leurs disponibilités, les propriétaires, M. et Mme Devis, vous en apprendront plus sur le moulin. Pour les contacter : 084/38.85.57.*



Racines & Ressources



Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales



Le moulin tel qu'il était autrefois.

Le moulin doté de sa nouvelle roue à aubes.

LA FRAYÈRE ARTIFICIELLE :

Les truites fario sont des poissons indigènes de nos cours d'eau, c'est-à-dire qu'ils sont typiques de notre région. Or, ces dernières années, nous avons constaté une diminution de leur nombre. Les causes sont multiples : la pollution, les obstacles à la remontée des poissons et l'érosion des berges entraînant un colmatage des graviers dans les lits des cours d'eau.

Plusieurs bénévoles, soucieux de réhabiliter la truite fario, ont entrepris une série d'actions sur les ruisseaux du Village et de Nanry, à Resteigne dans le cadre d'un projet du PCDN de Tellin. Parmi celles-ci, la création de frayères semi-artificielles.

La frayère est le milieu naturel dans lequel les truites se reproduisent. La femelle y pond ses œufs, que le mâle recouvre de laitance. Le site de reproduction doit idéalement se trouver dans un cours d'eau assez étroit où l'eau est fraîche et bien oxygénée et dont le lit est composé de graviers.

En 2011, des bénévoles ont donc entrepris de recréer plusieurs frayères sur le ruisseau de Nanry. Pour ce faire, ils ont installé une poutre dans le ruisseau, qui permet de réguler son débit et de faciliter la remontée du courant par les truites. Des graviers ont également été posés dans le lit du ruisseau.

→ Si vous souhaitez plus d'informations sur le projet, n'hésitez pas à consulter le site : truite-resteigne.blogspot.com

LA STATION D'ÉPURATION :

Nous utilisons l'eau au quotidien pour nous laver, cuisiner, arroser le jardin et bien d'autres activités encore. Cette eau, une fois utilisée, est évacuée dans les canalisations de nos maisons pour rejoindre les égouts. Elle est ensuite acheminée vers la station d'épuration où elle sera nettoyée.

Lors de son arrivée à la station d'épuration, l'eau usagée subit différentes actions :

- Le relevage-dégrillage : les plus gros déchets sont retenus par une grille.
- Le dessablage et le déshuilage : les éléments (gravier, sable, etc.) plus lourds que l'eau s'accumulent dans le fond du bassin tandis que les éléments plus légers, comme l'huile, remontent à la surface. Les sables ainsi que les graisses sont ensuite raclés puis stockés vers une fosse.
- Le traitement biologique : pour éliminer les pollutions dissoutes. Dans ce bassin on retrouve une multitude de petites bactéries qui vont digérer la pollution. De l'air est régulièrement insufflé dans le bassin pour leur permettre de se développer.
- La clarification : les bactéries forment ensuite une boue qui se dépose au fond du clarificateur. L'eau épurée (mais non potable) peut être alors rejetée dans le cours d'eau (ici la Lesse).

Mise en service en 2006, la station d'épuration située à côté de la carrière de Resteigne a pour but de traiter les eaux usées produites par les villages de Resteigne et Chanly, soit environ 2000 équivalents-habitants. Elle s'inscrit également dans un plan spécifique de protection des zones de baignade. Elle dispose d'un équipement de désinfection afin de garantir la qualité des eaux de baignade de la Lesse à Belvaux, dans la commune voisine de Rochefort.

→ Si vous voulez en savoir plus sur le traitement des eaux usées ou visiter une station d'épuration, nous vous invitons à contacter l'AIVE au : 063/23.18.11